

RÈGLEMENT



Saison 2026



Sommaire

1	Valiant-GP	3
2	Organisation des courses	3
3	Inscription	3
3.1	Plateforme d'inscription	3
3.2	Clôture des inscriptions	3
3.3	Inscription tardiveNachmeldung	4
3.4	Frais de départ.....	4
4	Catégories.....	4
5	Dossards	4
5.1	Ordre des numéros de départ.....	4
6	Mode de course	5
6.1	L'ordre de départ.....	5
6.2	Intervalle de démarrage	5
7	Parcours	5
8	Sécurité / Protecteurs	6
8.1	Vêtements	6
8.2	Vélo.....	6
9	Remise des prix.....	6
10	Opposition / Recours	6
11	Responsabilité et renonciation à la responsabilité	7
12	Reconnaissance	7
13	Protection des données.....	7

1 Valiant-GP

L'objectif principal du GP Valiant est de promouvoir la relève et le sport de descente en Suisse.

Les organisateurs se voient offrir une plate-forme pour les courses de descente en Suisse et dans les environs. Pour ce faire, le comité d'organisation du Valiant-GP's conseille et soutient les organisateurs dans l'organisation, la préparation et le déroulement des courses.

La série Downhill en Suisse offre des courses attrayantes et doit être un tremplin pour la série adulte « HOT-TRAIL Series ».

Deux courses sont évaluées par course, les trois meilleurs coureurs étant nominés pour la course finale de fin de saison. Il n'y a pas de classement général. Chaque enfant peut participer à autant de courses de qualification qu'il le souhaite. Même s'il s'est déjà qualifié pour la finale lors d'une course. Si les trois premiers coureurs sont déjà qualifiés, les trois suivants prennent leur place. Ainsi, en principe, trois enfants supplémentaires par catégorie sont qualifiés pour la finale à chaque course.

2 Organisation des courses

Les courses du GP Valiant sont organisées conformément au présent règlement afin d'offrir à tous les participants des conditions équitables et des standards répétitifs. L'organisateur est responsable du bon déroulement de la course dans le respect du règlement.

3 Inscription

Il y a deux possibilités de s'inscrire aux courses du GP Valiant. Au moyen d'une préinscription en ligne ou directement sur place le jour de la course.

3.1 Plateforme d'inscription

L'inscription se fait en ligne via www.valiant-gp.ch. Une déclaration d'accord concernant les risques et l'utilisation d'images est confirmée à cette occasion.

3.2 Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions en ligne a lieu trois jours avant la course.

3.3 Inscription tardive

Une inscription tardive est possible sur place le jour de la course. L'horaire et les heures d'ouverture du bureau de course sont du ressort de l'organisateur. Aucun frais d'inscription tardive n'est exigé. Toutes les inscriptions tardives doivent être saisies intégralement au moyen du talon d'inscription.

3.4 Frais de départ

Le paiement de la finance d'inscription a lieu dans tous les cas sur place, les recettes restant acquises à l'organisateur.

- **Pour tous les participants** **CHF 10.-**

4 Catégories

Kategorie	Jahrgang
U5 filles	2022 -
U5 garçons	2022 -
U7 filles	2020 - 2021
U7 garçons	2020 - 2021
U9 filles	2018 - 2019
U9 garçons	2018 - 2019
U11 filles	2016 - 2017
U11 garçons	2016 - 2017
U13 filles	2014 - 2015
U13 garçons	2014 - 2015
U15 filles	2012 - 2013
U15 garçons	2012 - 2013

Aucune licence n'est obligatoire pour les catégories. Les catégories sont ouvertes à tous les coureurs. L'année de naissance est déterminante pour l'attribution à une catégorie.

5 Dossards

Les dossards doivent impérativement être retirés avant la course, l'entraînement ne peut pas se faire sans dossard.

La forme et la taille du dossard ne doivent pas être modifiées. De plus, aucune publicité supplémentaire n'est autorisée sur le dossard.

5.1 Ordre des numéros de départ

L'attribution des numéros de départ se fait en fonction du moment de l'inscription. Les personnes qui s'inscrivent tôt ont un numéro de dossard bas.

6 Mode de course

La piste de course est accessible le jour de la course. L'utilisation préalable dépend de l'organisateur respectif. Il n'y a pas de nombre minimum de courses d'entraînement à effectuer. Cela relève de la responsabilité de chaque participant.

Chaque participant(e) peut effectuer deux courses, une seule étant suffisante. La plus rapide est prise en compte.

Le programme de la journée est du ressort de l'organisateur, mais il doit dans tous les cas comporter suffisamment de temps pour l'entraînement. Il n'y a pas d'entraînement entre les manches de course.

Exemple de programme classique :

Inscription et remise des dossards	8h30 - 10h30
Entraînement toutes catégories	9.00 - 10.45 heures
1ère course	11.00 - 12.15 heures
2ème course	13.15 - 14.30 heures
Annonce des résultats	30 min. après la fin de la course

6.1 L'ordre de départ

L'ordre de départ se réfère aux numéros. On commence par la catégorie U5, en montant jusqu'à la catégorie U15.

6.2 Intervalle de démarrage

En général, les départs sont donnés toutes les 30 secondes.

L'intervalle entre les départs peut être adapté individuellement par les organisateurs. Il convient notamment de tenir compte des participants lents lors de la deuxième course.

Si un nouveau départ s'avère nécessaire en raison d'un obstacle ou pour toute autre raison, le participant ou la participante doit se rendre immédiatement au départ afin de recommencer la course sans délai. L'autorisation est donnée par la direction de course concernée.

7 Parcours

La visite du parcours balisé avant la course est obligatoire, mais relève de la responsabilité de tous les participants. Si le parcours balisé est abandonné pendant la course, le participant ou la participante doit reprendre la course au même endroit. Les raccourcis du parcours de course balisé entraînent la disqualification.

La course n'est terminée que lorsque le vélo complet a franchi la ligne d'arrivée.

8 Sécurité / Protecteurs

8.1 Vêtements

Les protections suivantes sont obligatoires :

- Casque certifié comme casque cycliste (EN 1078) → La sangle de menton doit être fermée pendant la descente.

Les protections suivantes sont recommandées :

- Gants avec doigts longs
- Genouillères

Le non-respect du port des protections entraîne l'exclusion de la course, respectivement la disqualification. Les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

8.2 Vélo

L'engin de sport doit être en parfait état technique.

S'il existe un danger pour des tiers imputable à l'engin de sport, le participant ou la participante peut être exclu(e) de la course, respectivement disqualifié(e). Les frais d'inscription ne sont pas remboursés.

9 Remise des prix

La remise des prix a lieu environ 30 minutes après la fin de la course. Chaque participant(e) doit être appelé(e) et honoré(e) par un petit cadeau. Les trois meilleurs de chaque catégorie seront également récompensés sur le podium.

10 Opposition / Recours

Les réclamations générales ou les remarques concernant des faits inéquitables doivent être déposées directement auprès des commissaires de course officiels.

Lors du dépôt d'un recours, un dépôt de 100 CHF doit être effectué. L'argent ne sera remboursé que si le recours est accepté.

11 Responsabilité et renonciation à la responsabilité

La participation de chaque participant(e) se fait à tous égards sous sa propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de dommage matériel causé par les participants ou leur équipement sportif. Les participants sont les seuls à être responsables civilement et pénalement. Toute exclusion de responsabilité s'applique également à toutes les tierces personnes, associations ou autorités qui sont en relation avec l'organisateur.

La couverture d'assurance est l'affaire des participant(e)s ou de leurs représentants légaux.

La renonciation à la responsabilité est valable dès l'inscription terminée. Le participant/la participante confirme expressément l'exactitude de ses coordonnées.

L'organisateur a le droit d'adapter ou d'annuler des courses pour des raisons de sécurité ou en cas de force majeure. Aucun dédommagement ne peut être réclamé.

Le GP Valiant est soucieux de l'environnement. C'est pourquoi tout le ruban de barrage est fabriqué à partir de matériaux 100% recyclés. Chaque participant(e) est en outre tenu(e) de respecter l'environnement et de ne pas laisser traîner de déchets.

12 Reconnaissance

Les participant(e)s doivent toujours respecter et suivre les instructions de l'organisateur et de son personnel. Le droit de décision suprême appartient à la direction de course autorisée par l'organisateur.

La direction de course se réserve le droit d'exclure les participants de la course en cas de non-respect, de mise en danger de leur propre santé ou de mise en danger de tiers. Les frais d'inscription ne sont pas remboursés.

13 Protection des données

En s'inscrivant à la course du GP Valiant, les participant(e)s autorisent les organisateurs à utiliser leurs données personnelles pour des actions en rapport avec les manifestations. Tous les participants consentent irrévocablement et sans limite de temps à ce que des images et des vidéos de la compétition soient publiées sans restriction et transmises à la presse et utilisées pour des activités de marketing, même si les participants eux-mêmes y figurent, et ce sans droit à rémunération.